



MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO V-574 ET V-575

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro V-574 imposant les taxes et compensations pour l'année 2019;
- Règlement numéro V-575 déléguant le pouvoir d'autoriser les dépenses de l'année 2019.

Une copie de ces règlements est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Ville.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Donnacona, le 18 décembre 2018.

Le greffier,

Pierre-Luc Gignac, avocat